

- Présidente : Mme Devaux
- Présents : Mme Devaux, M. Bigot, Mme Cochet, M. Jousselein, M. Boussin, Mme Pihée, Mme Lemoine, M. Hamon, M. Menant, Mme Aschard, Mme Roucaute.
- Absent : M. Lecomte, excusé.
- Secrétaire : M. Bigot.
- Convocations expédiées le : 30/08/2016
Compte-rendu affiché le : 08/08/2016

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire propose la visite de la mairie restaurée. Elle ouvre ensuite la séance dans la nouvelle salle du Conseil et des mariages.

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour de la séance la réalisation du prêt inscrit au budget 2016 ainsi que la création d'un syndicat intercommunal chargé de la gestion des équipements sportifs couverts, de la petite enfance et de la musique.

CARTE DES ALÉAS ET DES ENJEUX DU PPRI :

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la concertation pour la révision du PPRI du Val d'Authion le Conseil Municipal doit se prononcer sur les cartes d'aléas : hauteurs, vitesses et Z.D.E. ainsi que sur les cartes d'enjeux délimitant les zones urbaines denses et les autres zones urbaines, des zones non urbanisées en l'état actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

. ÉMET un avis défavorable sur les cartes d'aléas et d'enjeux, lesquelles délimitent les zones urbaines, rendant certaines parcelles aujourd'hui constructibles en non constructible. De ce fait, un avis défavorable a été donné par la DDT sur notre révision du PLU entraînant l'abandon de cette procédure et surtout la suppression du projet de construction de 10 maisons Rue de Galerne, mettant ainsi en péril l'avenir de l'école et des commerçants artisans communaux.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2015 :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau pour l'année 2015 et donne lecture des principaux chiffres : abonnés, consommations, et autres indicateurs réglementaires, ainsi que du coût de la lutte contre les CVM (30 735.70 € depuis septembre 2014).

Le Conseil Municipal,

. en PREND ACTE.

Ce document est tenu à la disposition du public dans chaque commune.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2015 :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2015 et donne lecture des principaux : abonnés, consommations et autres indicateurs réglementaires.

Le Conseil Municipal,

. en PREND ACTE.

Ce document est tenu à la disposition du public dans chaque commune.

. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2015 DE LACCLL :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2015, communiqué par la CCLL.

Le Conseil Municipal,

. en PREND ACTE.

Ce document est tenu à la disposition du public dans chaque commune.

. CRÉATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL CHARGÉ DE LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COUVERTS, DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA MUSIQUE :

Les compétences des équipements sportifs couverts, de la petite enfance et de la musique n'étant pas reprises par la future agglomération, un syndicat intercommunal pourrait être créé pour en assurer la gestion.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la création d'un syndicat intercommunal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (11 voix)

. EMET un avis FAVORABLE sur le principe de la création d'un syndicat intercommunal chargé des compétences petite enfance, équipements sportifs couverts et musique.

. FUTURE AGGLOMÉRATION :

Madame le Maire rend compte des derniers développements dans la mise en place des compétences retenues par la future communauté d'agglomération. Chaque groupe de travail a rendu ses conclusions et une réunion a été organisée en présence de tous les délégués communautaires afin d'en présenter les résultats. Ont été retenues les compétences obligatoires à savoir :

- l'économie, le tourisme, l'urbanisation-droits du sol, la gestion des milieux aquatiques (actée mais prise en compte qu'en 2015 avec notamment l'entretien des berges de la Loire), la santé, les gens du voyage, le SPANC, l'eau et l'assainissement collectif, les ordures ménagères (pas avant 5 ans afin d'homogénéiser tous les syndicats existants), les équipements sportifs et les piscines listés (stade l'Île d'Offard, piscine Val de Thouet, Salle St Lambert des Levées,), la culture (théâtre de Saumur et salle de Montreuil-Bellay), les transports.

. AMENAGEMENT DU PN 245 ET DE LA SORTIE AU CIMETIERE SUR LA RD 214 :

M. JOUSSELAIN rappelle au Conseil Municipal ses précédentes explications sur la fermeture du PN n°244 des Fortineries et la nécessité de ce fait, d'une part, d'aménager le PN n°245 de la Rue Thibault et d'autre part, la sortie au coin du cimetière. Il rappelle les différentes solutions présentées lors du dernier conseil municipal et demande aux Conseillers de se prononcer sur une des solutions proposées pour la sortie sur la RD n°214.

Concernant la sortie au cimetière et son débouché Rue des Turcies, il rappelle que la route concernée étant départementale (RD n°214), il a rencontré les services concernés du Conseil Général et que les projets présentés ont été réalisés gracieusement par leurs soins. Il rappelle les 2 solutions envisagées et expliquées :

- la première avec l'aménagement d'un carrefour borduré, la réalisation de places de stationnement, un traitement des accotements en grave claire, et la mise en place de plantations pour un coût estimatif de 43 000 € TTC ;
- la seconde avec la création d'un mini-giratoire avec busage de fossé, l'installation de trottoirs, des places de stationnement, la pose de bordures, un traitement des accotements en grave claire et des plantations, pour un coût estimatif de : 56 000 € TTC.

Chaque conseiller est ensuite invité à se prononcer sur ces 2 projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour,

- . **DÉCIDE de retenir le second projet avec la création d'un mini-giratoire dans le genre de celui de Bagneux ou de St Mathurin qui oblige les automobilistes à ralentir,**
- . **CHARGE Madame le Maire et M. JOUSSELAIN de faire le nécessaire afin de réaliser ce projet en 2017.**

En ce qui concerne l'aménagement du PN n°245, le Conseil Municipal **CONFIRME** que l'esquisse réalisée par le Bureau d'études AMC avec les travaux envisagés : **élargissement de chaussée pour garder une largeur constante, chaussée reprofilée, chaussée neuve et pose de bordures EST RETENUE.**

Une réunion avec tous les intervenants : commune, Département, SNCF et AMC est prévue cette semaine afin de finaliser le projet qui sera ensuite chiffré.

RÉALISATION DU PRÊT 200 000 € INSCRIT AU BP 2016:

Afin de réaliser le prêt de 200 000 € inscrit au budget 2016, Madame le Maire donne lecture des différentes propositions reçues, sachant que seuls les taux fixes ont été retenus :

BANQUE	Tx fixe 10 ans trimestre	Tx fixe 10 ans annuel	Tx fixe 15 ans trimestre	Taux fixe 15 ans annuel	Taux fixe 12 ans trimestre	Taux fixe 20 ans	Taux fixe 25 ans
CREDIT AGRICOLE	1,100%	1,14%	1,35%	1,39%			
Sagelan	0,980%			Sagelan 1,25%			
Frais : 300 €							
Caisse Dépôts et Consignations				0,85%		1,06%	1,19%
CREDIT MUTUEL	1,150%		1,45%				
Frais : 400 €							
CAISSE EPARGNE							
amort constant	0,760%		1,11%		0,92%		
amort progressif							
Frais : 500 €	0,770%		1,12%		0,93%		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . **DÉCIDE de prendre contact avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Épargne**
- . **pour un prêt pour 200 000 € inscrit au BP 2016, au taux de sur une durée de 15 ans,**
- . **CHARGE Madame le Maire de négocier avec ces 2 organismes**

CONTRAT DE MAINTENANCE RECORD POUR LES PORTES AUTOMATIQUES MAIRIE :

Suite aux travaux de restructuration de la mairie et à l'installation de 3 portes automatiques, M. BIGOT présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise RECORD (installatrice de ces portes), pour un contrat de maintenance car les portes bien que neuves et sous garantie sont obligatoirement soumises aux visites de maintenance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir l'extension de garantie « record PLUS » au prix de 335 € HT par porte pour 1 an et pour une durée de 3 ans,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **AUTORISE à signer le contrat de maintenance correspondant.**

EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC DEVANT ET SUR LE PARKING DE LA MAIRIE :

DEVIS SIEMML : VERSEMENT FONDS CONCOURS SIEMML POUR TRAVAUX

D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (hors secteurs habitations et activités) :

Suite aux travaux de rénovation de la mairie, il est maintenant nécessaire de revoir l'éclairage public devant et sur le parking de la mairie. M. BIGOT présente au Conseil Municipal le devis du SIEMML d'un montant de 9 929.06 € HT avec une participation communale de 7 446.80 €.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEMML en date du 10/11/2015 décidant les conditions de mise en place de fonds de concours,

Article 1 : La commune de Saint Martin de la Place, DECIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML, pour l'opération d'extension de l'éclairage public (hors secteurs habitations et activités) devant la mairie et sur le parking,

- montant de la dépense : 9 929.06 € HT
- taux fonds concours : 75 %
- montant du fonds concours à verser au SIEMML : 7 446.80 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 10/11/2015.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

RESTAURATION DU MONUMENT DUPETIT-THOUARS, PLACE ST ETIENNE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ses précédentes délibérations relatives à la nécessité de rénover le Monument Dupetit-Thouars sis sur la Place St Etienne et son financement.

Elle rappelle également le montant du devis de Mme GRENOUILLEAU de Montjean sur Loire pour sa restauration (18 000 € HT) ainsi que pour celle de la Marianne et la maquette du même monument (1 800 € HT). Elle informe le conseil qu'elle est en attente d'un second devis qui sera présenté en séance dès sa réception. Elle confirme qu'elle n'a pas reçu de réponse des actuels propriétaires du Château de Boumois, berceau des Dupetit-Thouars pour une participation financière et qu'un refus lui a été adressé par la Fondation Napoléon.

Le dossier de demande de subvention envoyé par la Fondation du Patrimoine sera retourné une fois tous les éléments en sa possession.

DEVIS MARANDEAU BATIMENT DU CAMPING :

M. BIGOT présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise MARANDEAU pour des travaux de grattage et démoissage sur le bâtiment du camping, d'un montant de 1 213.70 € HT.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis de l'entreprise MARANDEAU, d'un montant de 1213.70 € HT soit la somme de 1 456.44 € TTC,**
- . **CHARGE M. BIGOT de faire le nécessaire et**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant.**

. ENTRETIEN DES LOCAUX ÉCOLE ET LOGIS ST ETIENNE :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de Multi Services Didier TAUGOURDEAU pour les travaux d'entretien des locaux de l'école, salle multi-activités et du Logis St Etienne, d'un montant de 5 301.00 € TTC pour la période de Septembre 2016 à juillet 2017.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis de Multi Services – Didier TAUGOURDEAU, d'un montant de 5 301.00 € TTC**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **l'AUTORISE à signer le devis correspondant.**

. SUBVENTION 2016 AU CLIC LOIRE AUTHION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de verser une subvention du même montant qu'en 2015 au CLIC Loire Authion, soit la somme de 1 100 €**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. SUBVENTION 2016 A LA FONDATION DU PATRIMOINE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de verser une subvention de 100 € à la Fondation du Patrimoine, suivant la strate de population correspondante**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. RÉVISION DU PLU :

L'enquête publique est terminée. Bien que le commissaire-enquêteur ait émis un avis favorable, la DDT a donné un avis défavorable empêchant ainsi de pourvoir réaliser le projet de 10 terrains constructibles. La procédure est annulée.

. Exposé de M. BIGOT, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport

Il transmet ses remerciements à Joël JOUSSELAIN pour avoir géré l'ensemble des travaux et dossier en cours durant son arrêt.

Décorations de Noël : elles vont être réceptionnées prochainement. Le personnel travaillera à l'installation des supports dès que possible.

Mairie : le personnel communal s'occupe de repeindre le mur et la grille d'entrée de la Mairie. Ensuite, le jardin et la clôture situés à l'arrière de la Mairie seront remis en état.

Commission sécurité guinguette et Gare : Une commission de sécurité est prévue en sous-préfecture cette semaine pour les dossiers de PC de la Guinguette et de la Gare.

A la demande de M. MENANT, l'éclairage de la cour de l'école sera reprogrammé.

. Exposé de Mme COCHET, 2nde Adjointe, économie, tourisme, Communication :

Comité des Fêtes : Elle rend compte du Conseil d'Administration du 30/08/2016 et évoque le problème des poubelles lors des manifestations. Durant l'été, les conteneurs de l'école pourraient être prêtés. Appel aux bénévoles pour le vide-grenier de dimanche 11 septembre prochain.

Demande de Rendez-vous en octobre pour discuter de l'éventuel retour de la fête communal sur les Bords de Loire.

Commerçants : Une réunion est prévue pour le 27 septembre 2016.

Communication : Prévoir une réunion afin de travailler sur le futur bulletin municipal.

PDIPR : Le circuit a été validé sous réserve de pose de quelques panneaux. Il faudra faire un nouveau dossier afin que nos sentiers soient intégrés au document de la future Agglo.

Halte Vélos et parcours de santé : Un point sera fait sur les dépenses engagées sur le budget 2016. Si les finances le permettent, les commandes seront faites pour la mise en place du parcours de santé et l'étude pour la mise en place d'une Halte Vélos.

Livret urbanisme : Il est en cours de finition.

. Exposé de M. JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement

Travaux de voirie : Le chemin des Mares a été réalisé par l'entreprise COLAS.

Les travaux de voirie par le groupement de commandes de la CCLL devraient être faits cette semaine par l'entreprise TPPL sur la VC n°105 de la Charroyère et sur la VC n°28 de la Croix Bidault.

Les travaux de PATA sont entièrement réalisés mais toute la commune n'a pas été faite.

Tous les carrefours de la commune ont été balayés.

Panneaux : Les panneaux commandés pour le nouveau cabinet infirmier sis aux Pruniers sont arrivés et seront posés prochainement par le personnel communal.

Elagage : Comme convenu la peupleraie a fait l'objet d'un élagage, seul reste à faire le broyage.

Jardin de la mairie : De nouvelles plantations ont été faites dans la cour de la Mairie. Des fleurs seront également plantées : pensées et tulipes. Tout sera fait avant l'inauguration de la mairie.

SORTIE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 15 OCTOBRE 2016 :

M. JOUSSELAIN rappelle la précédente délibération sur l'organisation d'une sortie pour le conseil Municipal et le secrétariat. La date du samedi 15 octobre a été retenue.

Selon le nombre de personnes présentes, plusieurs minibus seront loués. Il donne le programme de la journée :

- 10 heures : rendez-vous Place de la Mairie,
 - 10 h 30 : départ
 - 12 h 00/13 h 00 : déjeuner à Amboise
 - 14 h 30/15 h 00 : visite du château du Clos Lucé demeure de Léonard de Vinci à Amboise,
 - Quartier libre dans Amboise,
 - 18 h 30 : accueil animé par François 1^{er}, sa cour et Léonard de Vinci à la soirée de Gala privée organisée pour les 20 ans de la société Pyro Concept (artificier) à Nazelles Négron, suivi d'un dîner de gala et d'un spectacle « Pyro mélodique ».
- La participation pour ce gala est de 29 €.

Pour le repas du midi, la visite du château du Clos Lucé, la Municipalité prendra à sa charge l'ensemble des frais pour tous les participants. Concernant le dîner de gala, la Municipalité prendra à sa charge la participation financière pour les conseillers municipaux et le personnel, chaque conjoint réglant sa part. (soit 29 €) Les inscriptions sont ensuite prises afin de finaliser l'organisation de cette journée : 22 personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **VALIDE le programme et le financement de cette journée.**

. FORMATION Bafa DU PERSONNEL SERVICE SCOLAIRE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ses précédentes délibérations relatives à l'organisation des services scolaires et de la formation à dispenser au personnel concerné.

Elle rappelle que la Municipalité avait décidé de prendre à sa charge les frais de formation du Bafa composée :

- d'une formation générale d'une durée de 8 jours,
- d'un stage pratique en accueil collectif de mineurs d'une durée de 14 jours et
- d'un approfondissement ou qualification d'une durée entre 6 et 8 jours, sur un thème choisi par le stagiaire.

Elle confirme que la 3^{ème} ATSEM a validé cet été la deuxième partie de sa formation et qu'il lui reste maintenant à organiser l'approfondissement qui est prévu du 23 au 28 octobre prochain, en internat à Mignières (28) sur le thème de « l'accueil de l'enfant avec son handicap ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. CONFIRME sa précédente délibération et la prise en charge du coût de cette formation d'un montant de 465.00 €

. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.

Intervention de Madame le Maire :

Rentrée scolaire 2016-2017 : 100 enfants ont fait leur rentrée scolaire qui s'est bien déroulée.

Les activités des TAP ont repris avec les différentes activités et animateurs retenus. Exceptionnellement mardi 6 septembre, l'un des intervenants sportifs absent sera remplacé par Mme AUMOND.

Comité des Fêtes : Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre d'Emmanuel Brunet, Président du Comité des Fêtes, lequel remercie la Municipalité pour tous les efforts et l'aide consentis par la commune (personnel communal et conseillers) lors de la fête communale. Il évoque la possibilité d'un éventuel retour de la fête sur la bords de la Loire en 2017 et demande à ce qu'une réunion soit organisée au mois d'octobre afin d'en discuter. Si tel était le cas, le problème des parkings devrait être étudié.

Inauguration de la mairie : Madame le Maire rappelle l'inauguration de la Mairie le vendredi 23 septembre prochain et compte sur la présence de tous les conseillers municipaux. Plusieurs personnalités devraient également être présentes (notamment M. le Sous-Préfet).

Maquette du site Internet communal : Madame le Maire présente au Conseil Municipal la maquette du nouveau site internet de la commune. Le conseil municipal la VALIDE.

Intervention de M. BOUSSIN : Il rend compte de la réunion qui s'est tenue à Longué sur le service du portage des repas à domicile, service déficitaire pour lequel les communes concernées pourraient être sollicitées financièrement (1 €/habitant) afin d'équilibrer les comptes.

Intervention de M. ASCHARD : Elle souligne le nombre de jeunes enfants qui sortent le soir tard et sont livrés à eux même. Elle s'inquiète d'éventuels accidents qui pourraient intervenir et demande si un « couvre-feu » ne pourrait pas être instauré pour les enfants mineurs.

Madame le Maire confirme son intervention à plusieurs reprises auprès des familles concernées, action restée malheureusement sans suite. De plus, elle précise que l'instauration d'un « couvre-feu » entraîne la nécessité de faire des rondes par la Gendarmerie mais aussi par la Municipalité, situation difficilement envisageable pour une commune rurale non dotée d'un policier municipal.

